



Enquête unifiée annuelle auprès des entreprises

Enquête de 2003 sur les industries
de services : prospection,
arpentage et cartographie

Guide de déclaration

Ce guide est conçu pour fournir des renseignements
additionnels pour les différentes étapes de votre questionnaire.
Si vous avez besoin de renseignements complémentaires,
veuillez communiquer avec nous.
Un agent de Statistique Canada se fera un plaisir de vous aider.

Ligne d'aide : 1 888 881-3666



5-3600-136.4: 2003-09-16 SQC/UES-307-75135



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada



Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations publiques et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.



Table des matières

	Page
La Loi sur la statistique	4
Nom et adresse	4
Section A - Renseignements généraux	4
Objet de l'enquête	4
Avantages pour vous et votre industrie	4
Ententes de partage de données	5
Confidentialité	7
Directives générales	7
Section B - Activité commerciale principale	8
Description de la branche de la prospection, de l'arpentage et de la cartographie basée sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord	8
Section C - Renseignements sur la période de déclaration ...	9
Section D - Organisation de l'unité commerciale	9
Section E - Revenus	10
Section F - Dépenses	13
Section G - Caractéristiques de l'effectif	15
Section H - Répartition des revenus d'exploitation selon l'emplacement des clients	16
Section I - Répartition des revenus d'exploitation selon la catégorie de clients	17
Section J - Attestation	18
Section K - Commentaires	18
Visitez le site Web de Statistique Canada au www.statcan.ca	19



La Loi sur la statistique

La *Loi sur la statistique* exige des entreprises et des particuliers qu'ils fournissent les renseignements nécessaires à la production de statistiques officielles. La réponse à cette enquête sur les entreprises est obligatoire parce que les résultats sont utilisés directement ou indirectement par des programmes ayant été mandatés légalement par le Parlement. Vous pouvez consulter une copie de la *Loi sur la statistique* dans le site Web de Statistique Canada (aller à www.statcan.ca et suivre les liens sous « À propos de Statistique Canada », ensuite « Confidentialité et protection des renseignements personnels »).

Nom et adresse

Veillez vous assurer que les renseignements pré-imprimés sur la première page du questionnaire sont exacts. Si nécessaire, veuillez corriger dans les cases correspondantes.

Section A - Renseignements généraux

Objet de l'enquête

Statistique Canada a besoin des renseignements sur cette industrie afin d'évaluer ses tendances dans des secteurs comme l'emploi, les revenus, les dépenses ainsi que sa contribution à l'économie canadienne. En remplissant ce questionnaire, vous contribuez à mesurer la production économique au pays – le produit intérieur brut (PIB). Les entreprises et les administrations publiques s'appuient sur ces renseignements pour prendre des décisions économiques cruciales. À titre d'exemple, la Banque du Canada se fonde sur le PIB pour prendre des décisions qui influencent les taux d'intérêt et de change qui, à leur tour, influencent le cours des affaires.

Cette enquête fait partie du programme des enquêtes unifiées sur les entreprises (EUE) qui incorpore quelques enquêtes-entreprises en un cadre simple en utilisant des questionnaires ayant une présentation, une structure et un contenu qui sont cohérents. Par le biais de l'approche unifiée, les entreprises ayant des activités dans différentes industries fournissent des renseignements similaires pour chaque branche d'opération.

Avantages pour vous et votre industrie

Les résultats de l'enquête permettent aux entreprises de prospection, d'arpentage et de cartographie :

- d'avoir des renseignements courants sur la taille et les caractéristiques de l'industrie
- de se comparer à l'ensemble de l'industrie en se servant des renseignements de l'enquête comme outil de comparaison
- d'effectuer une analyse du marché



- de déterminer la répartition des coûts de l'industrie, des ratios d'exploitation, des dépenses, des revenus et des ventes
- de mieux comprendre l'importance de l'industrie au sein de l'économie canadienne
- Les résultats de l'enquête fourniront un portrait financier précis de l'industrie de la prospection, de l'arpentage et de la cartographie, qui sera utilisé par de nombreuses compagnies et organisations
- *Les entreprises de prospection, d'arpentage et de cartographie* pourront comparer leur rendement financier au rendement moyen d'entreprises similaires. Elles pourront également utiliser les résultats afin d'évaluer la catégorie de clients et la part du marché
- *Les associations de prospection, d'arpentage et de cartographie* utiliseront les résultats de l'enquête pour surveiller la croissance du secteur et renseigner leurs membres des tendances qui touchent l'industrie
- *Les investisseurs* pourront consulter des données clés sur le rendement du secteur, ce qui pourrait fournir particulièrement aux plus petites entreprises de prospection, d'arpentage et de cartographie un meilleur accès aux fonds d'investissement
- *Les administrations publiques* utiliseront les résultats de l'enquête pour mieux comprendre le secteur en vue d'établir des politiques sur la main-d'œuvre et des incitatifs fiscaux appropriés et de mieux promouvoir le commerce de prospection, d'arpentage et de cartographie. Les données récoltées contribueront également aux statistiques de production nationales et provinciales (produit intérieur brut – PIB)

Ententes de partage de données

Dans le but d'éviter le dédoublement des enquêtes et d'assurer l'uniformité des statistiques, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec bon nombre de ministères et d'organismes gouvernementaux qui ont également besoin de vos renseignements. Le but consiste à partager avec ceux-ci les données de quelques enquêtes pour les établissements commerciaux qui ont des activités dans leurs secteurs de compétences respectifs. **Ces ententes prévoient que les données partagées seront utilisées à des fins statistiques et demeureront confidentielles.** Si une entente de partage des données s'applique à une enquête particulière, les répondants en sont informés au moment de la collecte de données.

Il existe deux catégories d'ententes de partage de données selon la *Loi sur la statistique* :

Des ententes ont été conclues en vertu de l'article 11 de la *Loi sur la statistique* en vue de partager des données tirées du programme de l'Enquête unifiée auprès des entreprises avec les organismes statistiques



de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Ces organismes statistiques ont été créés en vertu de lois provinciales qui les autorisent à recueillir eux-mêmes ce genre de données ou à les recueillir en collaboration avec Statistique Canada. Ces lois procurent également aux répondants la même protection en matière de confidentialité que la *Loi sur la statistique* fédérale et prévoient des sanctions similaires en cas de divulgation de données confidentielles.

Des ententes ont été conclues en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la statistique* en vue de partager des données tirées du programme de l'Enquête unifiée auprès des entreprises avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Toutes ces ententes conclues en vertu de l'article 12 prévoient que les données demeureront strictement confidentielles.

En vertu de l'article 12, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'un ou l'autre de ces organismes en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef du Canada et en l'envoyant avec votre questionnaire dûment rempli. Veuillez indiquer les organismes auxquels vous ne voulez pas que les données soient transmises.

Nota — Ententes conclues en vertu de l'article 12 :

Pour les unités commerciales des industries manufacturières et de la foresterie, des ententes ont également été conclues en vertu de l'article 12 dans le but de partager des données avec les ministères et organismes suivants :

Ressources naturelles Canada, pour toutes les unités commerciales des industries manufacturières.

Le ministère des Ressources naturelles de Terre-Neuve-et-Labrador, le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick, le ministère des Ressources naturelles du Québec, le ministère du Développement du Nord et des Mines de l'Ontario, le ministère de l'Énergie et des Mines du Manitoba, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières de la Colombie-Britannique, pour toutes les unités commerciales dont l'activité gravite autour des métaux non ferreux (sauf l'aluminium), la fonte et l'affinage, la fabrication de matériaux de construction en argile et de produits réfractaires, la fabrication de ciment et la fabrication de chaux. En plus de permettre l'utilisation des données à des fins statistiques, les ententes conclues avec ces organismes leur permettent d'utiliser l'information conformément aux dispositions des lois de leur province.

Le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, pour toutes les unités commerciales d'exploitation forestière, les scieries (sauf les usines de bardeaux et de bardeaux de fente), les usines de placages et de contreplaqués de feuillus, les usines de placages et de contreplaqués de résineux, les établissements de préservation du bois, les usines de panneaux de particules et de fibres, les usines de panneaux de copeaux,



les usines de pâte mécanique, les usines de pâte chimique, les usines de papier (sauf le papier journal), les usines de papier journal et les usines de carton.

Dans les cas où les renseignements sont déclarés de façon regroupée et qu'ils se rapportent à des activités ayant lieu dans plus d'une province ou d'un territoire, Statistique Canada peut attribuer une partie des renseignements déclarés à ces autres activités. Les renseignements attribués seront partagés en conformité avec les dispositions des articles 11 ou 12 de la *Loi sur la statistique*, tels que décrits précédemment.

Dans les cas où il y a un siège social distinct, Statistique Canada peut rajuster les recettes déclarées de ce siège social de sorte qu'elles reflètent plus fidèlement la valeur des services offerts par le siège social. Dans de tels cas, il y aura un rajustement correspondant des dépenses déclarées des unités desservies. Les renseignements rajustés seront partagés en conformité avec les dispositions des articles 11 ou 12 de la *Loi sur la statistique*, tels que décrits précédemment.

Veillez noter que Statistique Canada ne transmet aucune réponse d'enquête individuelle à l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces ententes de partage de données, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais suivant : **1 888 881-3666**.

Confidentialité

Vos réponses sont confidentielles. La *Loi sur la statistique* protège la confidentialité des renseignements recueillis par Statistique Canada. Tous les employés de Statistique Canada ont prêté un serment de discrétion et s'exposent à des peines sévères pour toute violation du secret professionnel. L'information recueillie ne peut en aucun cas être divulguée, pas même en se prévalant de la *Loi sur l'accès à l'information* ou de toute autre loi.

Statistique Canada publie seulement des données sous forme de résumés, de tableaux et de graphiques statistiques de façon à ce qu'aucun renseignement ne puisse identifier une entreprise individuelle.

Directives générales

Nota : Veuillez fournir des renseignements **seulement** pour l'(les)unité(s)¹ commerciale(s) indiquée(s) sur la première page du questionnaire. Quelques entreprises peuvent avoir des divisions ou des unités qui ont des activités dans des industries non considérées par l'enquête (p. ex. construction, vente au détail, industries manufacturières). Si vous ne pouvez pas fournir des renseignements distincts pour l'(les)unité(s) commerciale(s) spécifiée(s), veuillez donner des précisions dans la section des commentaires à la fin du questionnaire.

1. Une unité commerciale est parfois désignée sous le nom d'emplacement ou d'exploitation.



Une « unité commerciale » est définie comme le niveau de l'entreprise pour lequel il y a des activités communes et pour lequel on tient des livres distincts pour des données telles que les revenus, les dépenses et l'emploi.

Section B - Activité commerciale principale

Pour vérifier que vous avez bien reçu le questionnaire approprié, nous vous demandons de décrire brièvement la nature de votre activité commerciale pour la période de déclaration que vous allez indiquer sous la rubrique **Renseignements sur la période de déclaration**. La description devrait énoncer brièvement les principales activités de votre unité commerciale.

Veuillez sélectionner l'activité commerciale qui est la principale source de vos revenus d'exploitation.

Description de la branche de la prospection, de l'arpentage et de la cartographie basée sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord

Les catégories à être sélectionnées du questionnaire proviennent d'un système de codage connu sous le nom de **Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)**. Ce système a été conçu par les organismes statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis ayant comme toile de fond l'Accord de libre-échange nord-américain. Le SCIAN vise à fournir des définitions communes de la structure des activités économiques des trois pays ainsi qu'un cadre statistique commun qui facilitera l'analyse des trois économies.

Afin de vous aider à sélectionner la catégorie décrivant le mieux l'activité de votre entreprise, voici une courte description de chacune :

54136 - Services de prospection et/ou de levés géophysiques

Inclusions : les établissements dont l'activité principale consiste à rassembler, à interpréter des données géophysiques et à les présenter sous forme de levés. Ces établissements se spécialisent souvent dans la localisation et la mesure des ressources du sous-sol telles que l'huile, le gaz et les minéraux, mais peuvent également faire de la prospection en prévision de travaux de génie. Diverses techniques de prospection sont utilisées, notamment les levés sismiques, magnétiques, gravimétriques, électriques et électromagnétiques, radiométriques et télédétection selon les besoins de la prospection.

Exclusions : les établissements dont l'activité principale est la prospection géophysique combinée à d'autres activités d'exploration.

54137 - Services d'arpentage et/ou de cartographie (sauf les levés géophysiques)

Inclusions : les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services d'arpentage et de cartographie de la surface terrestre, y



compris le fond de l'océan. Ces services peuvent comprendre l'arpentage et la cartographie de zones de surface ou de zones souterraines, notamment pour la création de servitudes de vue ou le partage des droits dans des parcelles de terrains par la création de servitudes souterraines d'utilité publique. Parmi les activités de cette classe, notons : la cartographie et les levés cadastraux et topographiques; les levés directs tels que les levés géodésiques et les levés effectués à l'aide du Système de positionnement global (SPG); les levés cartographiques, y compris la cartographie photogrammétrique; le contrôle de la qualité et la production de cartes à l'aide de Systèmes d'information géographique (SIG); et les services de cartographie géospatiale.

Exclusions : les établissements dont l'activité principale consiste à publier des atlas et des cartes ou à développer et/ou à publier des logiciels SIG.

Section C - Renseignements sur la période de déclaration

La période de déclaration pour cette enquête correspond à l'**exercice financier** de l'unité commerciale se terminant entre le 1^{er} avril 2003 et le 31 mars 2004.

Si cette entreprise n'a pas été exploitée pendant la totalité de la période de déclaration mentionnée à la question 1, indiquez-en la raison en cochant la case appropriée à la question 2.

Si l'organisation de cette entreprise a changé au cours de la période de déclaration, cochez la case appropriée à la question 3.

Section D - Organisation de l'unité commerciale

Veillez indiquer le genre d'organisation de votre unité commerciale en cochant la case appropriée. Ne cochez qu'une seule case. Les définitions de ces organisations figurent ci-après :

Entreprise à propriétaire unique non constituée en société – Un particulier est propriétaire d'une entreprise non constituée en société.

Partenariat non constitué en société – Un partenariat non constitué en société est composé de deux particuliers ou plus qui combinent les ressources et les activités dans une entreprise commune.

Compagnie constituée en personne morale – Une entité juridique (personne morale) exploitée en vertu de pouvoirs accordés par le gouvernement provincial ou fédéral.
Ses attributs de base sont :

- un nom exclusif sous lequel elle peut posséder des biens, passer des marchés, intenter des poursuites et faire l'objet de poursuites



- une responsabilité limitée qui fait en sorte qu'elle n'est pas responsable de ses dettes et obligations au-delà du montant de ses actifs financiers

Coopérative – Une personne morale constituée en vertu d'une loi fédérale ou provinciale prévoyant l'établissement d'une telle société.

Le but principal d'une société coopérative doit être :

- la commercialisation (y compris la transformation) de produits naturels appartenant à ses membres ou à ses clients ou acquis de ces derniers
- l'achat, pour ses membres ou ses clients, de fournitures, de matériel ou de biens nécessaires au ménage
- la prestation de services à ses membres ou à ses clients

Coentreprise – Une coentreprise est une entreprise commerciale à laquelle participent deux parties ou plus et qui se termine au moment de l'achèvement du projet.

Entreprise publique – Entité réglementée par les ministères du gouvernement.

Administration publique – Division du gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province, territoire ou municipalité.

Organisme sans but lucratif – Organisme habituellement constitué pour des fins sociales, philanthropiques ou autres fins semblables dont les droits de propriété ne sont pas normalement transférables et qui n'exploite pas un commerce dans un but de distribution ou d'utilisation des profits ou des gains financiers de ses membres.

Section E - Revenus

Les données des revenus servent à calculer des statistiques économiques, fournissant ainsi une idée de la contribution de cette industrie à l'économie canadienne au complet.

Veillez déclarer ou estimer le revenu de chacun des services identifiés dans cette section. Vous devez **exclure** la taxe de vente fédérale ou provinciale perçue en vue d'être remise à un organisme gouvernemental. Les définitions de ces services apparaissent ci-dessous.

Services de prospection et/ou de levés géophysiques

1. Acquisition de données géophysiques (sismiques et non-sismiques)

Collecte des données géophysiques (levés sismiques, gravimétriques, magnétiques, etc.) en vue de la caractérisation des conditions du sous-sol. Exclut la collecte des données géophysiques obtenues par forage.



2. Transformation de données géophysiques (sismiques et non-sismiques)

Traitement des données géophysiques afin de faciliter l'interprétation. Les services peuvent inclure un nouveau traitement des données ou l'intégration d'autres fichiers de données recueillies par la même méthode. Exclut le traitement des données géophysiques obtenues par forage.

3. Services d'interprétation de données géophysiques (sismiques et non-sismiques)

Analyse des données géophysiques traitées afin de préparer des modèles et des prédictions des propriétés et des structures du sous-sol. Peut inclure l'intégration des données géophysiques recueillies par d'autres méthodes, ou des données supplémentaires, y compris des données non géophysiques. Exclut l'analyse des données géophysiques obtenues par forage.

4. Services géophysiques intégrés

Services comprenant plusieurs étapes du processus servant aux levés géophysiques. Inclut les levés géophysiques par forage.

5. Ventes de données géophysiques

Vente de données géophysiques (p. ex. sismiques) et courtage des données. Peut inclure des données accessibles en vertu d'un permis.

6. Services de gestion de données géophysiques

Gestion et administration des données géophysiques. Peut inclure l'archivage des données, le stockage, le catalogage et la création de bases de données.

7. Services de consultation géophysique

Prestation de services de consultation au sujet de la conception des levés géophysiques, du traitement et de l'interprétation des données géophysiques, services d'expertise et autres services de consultation géophysique.

Services d'arpentage et/ou de cartographie (sauf les levés géophysiques)

8. Acquisition de photos et d'images géospatiales

Information au sujet de la surface terrestre acquise par plates-formes aériennes et spatiales.

9. Traitement de photos et d'images géospatiales

Traitement de photos et d'images acquises par plates-formes aériennes ou spatiales.

10. Interprétation des données géospatiales

Analyse de la nature des objets figurant dans une photographie ou autre image et description de ces objets; caractérisation de la surface terrestre, de la topographie naturelle ou des ouvrages érigés par l'homme à la surface terrestre.



11. Services d'arpentage et de cartographie

Acquisition de données et d'information au sujet de biens immobiliers et/ou de la surface terrestre, et présentation subséquente de cette information dans des rapports, des cartes ou des plans. (Comprend les services d'arpentage et de cartographie topographiques et planimétriques; de périmètres; de limites de propriétés; de cadastres; de conception et configuration des subdivisions; d'arpentage géodésique; et de soutien de contrôle au sol (GPS)).

12. Cartographie thématique

Préparation et révision de produits de données et de cartes spécialisées servant à illustrer des thèmes de données particulières (ressources naturelles, démographie, économie, biologie, etc.).

13. Orthophotocartographie

Préparation et révision de cartes orthophotographiques.

14. Services d'arpentage et de cartographie hydrographiques et bathymétriques

Arpentage servant à déterminer les caractéristiques géométriques et dynamiques des cours d'eau, y compris la profondeur, la température ou la salinité des eaux, la configuration du fond, la vitesse des courants, l'importance et l'horaire des marées et le niveau de l'eau, ainsi que l'emplacement des objets fixes servant à la navigation, et préparation ou révision des cartes illustrant cette information.

15. Développement et adaptation des systèmes d'information géographique

Conception, élaboration, modification et adaptation de systèmes d'information géospatiaux.

16. Services de consultation géospatiale

Conseils au sujet de projets d'arpentage et de cartographie, services d'expertise et autres services de consultation géospatiale.

Services divers de prospection, d'arpentage et/ou de cartographie

17. Ventes de tous les autres biens et services produits

Les données fournies ici servent à déterminer l'étendue du revenu généré de la vente des biens et services qui n'ont pas été identifiés ailleurs. Veuillez identifier les éléments principaux associés au revenu indiqué pour cette question. Les ventes de ces produits et services ne font généralement pas partie de votre source principale de revenu. Toutefois, elles complètent le profil financier des activités de votre unité commerciale.

18. Total des revenus d'exploitation

Somme de toutes les données se rapportant aux revenus d'exploitation de cet établissement (somme de 1 à 17).



19. Investissements et autre revenu

Revenu non directement relié à l'exploitation de cet établissement. Cela comprend l'intérêt, les revenus de dividendes et les gains en capital provenant de la vente d'actifs.

20. Total des revenus

Somme du total des revenus d'exploitation et des investissements et autre revenu.

Section F - Dépenses

Veillez indiquer vos dépenses **en excluant** la partie de la taxe de vente fédérale ou provinciale qui est remboursée par le gouvernement. Si votre système de comptabilité le permet, veuillez indiquer les remboursements qui sont inclus.

1. Total des salaires et traitements des employés

Inclure tous les salaires et traitements **avant déductions**, payés de vacances, honoraires des administrateurs, bonis, primes, salaires des propriétaires actifs, pour l'exercice financier.

2. Part des avantages sociaux versée par l'employeur

Inclure les cotisations de l'employeur à des régimes d'assurance-maladie, d'assurance-vie, d'assurance-emploi, les cotisations aux régimes de pension, les indemnisations pour accident du travail, les allocations de retraite ou forfaits versés aux employés au moment de la cessation d'emploi ou de la mise à la retraite.

3. Total de la rémunération de la main-d'oeuvre

Inclure la somme des questions 1 et 2. Si aucune distribution n'est disponible, veuillez indiquer ici le total de la rémunération aux employés.

4. Frais de téléphone et autres services de télécommunications

Inclure les frais de service de téléphone, de télécopieur, de téléphone cellulaire ou de téléavertisseur utilisés pour la transmission de la voix, de données et d'images, les frais d'accès à Internet et les dépenses liées à la transmission par câble et par satellite d'émission de télévision, de radio et de programmes musicaux.

5. Location et location à bail (inclure les locaux à bureaux ou d'autres biens immobiliers, les véhicules automobiles, les ordinateurs, les autres équipements)

Inclure les dépenses liées à l'énergie comprises dans vos dépenses de location et location à bail.

6. Coûts énergétiques

Inclure le gaz, l'huile, l'électricité, l'eau.

7. Achats de services d'entretien et de réparation

Inclure les dépenses d'entretien et de réparation des édifices et des structures (y compris les services de conciergerie et d'entretien), la



machinerie et le matériel ainsi que les autres biens. Inclure les dépenses liées aux matériaux, aux pièces et à la main-d'œuvre.

8. Travaux de prospection, d'arpentage ou de cartographie confiés en sous-traitance à d'autres entreprises

Inclure les montants versés à des contracteurs individuels et à d'autres compagnies.

9. Frais de consultation et autres frais de services professionnels et commerciaux

Inclure les honoraires de services juridiques, les frais de comptabilité et de vérification, de consultants, les frais d'enseignement et de formation, les frais de traitement des données, de préparation de la paie, de recherche et de développement et tous les autres honoraires de services professionnels et commerciaux.

10. Primes d'assurance

Inclure les dépenses d'assurance comme l'assurance-responsabilité, le versement de cautions, l'assurance contre les pertes d'exploitation, l'assurance-incendie, l'assurance-automobile, l'assurance des biens, etc.

Exclure les primes versées directement à votre siège social (le cas échéant).

11. Publicité

Inclure les dépenses de publicité et de promotion comme la publicité dans les journaux, les dépenses liées aux médias, les catalogues, la promotion de l'entreprise, les présentations, les présentoirs, etc.

12. Frais de voyage, de repas et d'hospitalité

Inclure le transport de passagers, le logement, les repas pendant les voyages, les autres indemnités de voyages ainsi que les repas, les achats effectués pour le divertissement et l'accueil des clients.

13. Fournitures de bureau

Inclure le papier; les fournitures de photocopieur, d'imprimante et de télécopieur; les disquettes; le matériel pour écrire et les autres fournitures de bureau.

Exclure les dépenses d'affranchissement et de courrier ainsi que les dépenses de téléphone et des autres télécommunications.

14. Frais d'intérêts

Inclure les intérêts à court et à long terme.

15. Dépréciation et amortissement

La **dépréciation** est un processus comptable par lequel le coût des immobilisations est systématiquement imputé aux opérations courantes pendant la durée de vie utile du bien. Ce processus reconnaît l'épuisement graduel de la capacité de service des immobilisations.

L'**amortissement** est la radiation graduelle des coûts capitalisés.



Inclure les dépenses de dépréciation et d'amortissement à l'égard des actifs de cette unité commerciale, y compris les obligations découlant des contrats de location-acquisition. Nota : Veuillez ne déclarer que le montant des dépenses que vous avez capitalisées durant la période de déclaration.

16. Valeurs non encaissables, réévaluation et pertes en capital

Les pertes résultant de l'aliénation d'immobilisations et de placements, les dévaluations de l'actif à la valeur de réalisation nette à cause de la diminution permanente des valeurs, les pertes résultant des changements de taux de change et toute autre perte extraordinaire résultant de transactions ou d'événements qui possèdent toutes les caractéristiques suivantes :

- a) elles ne devraient pas se produire fréquemment au cours d'une période de plusieurs années;
- b) elles ne sont pas typiques des activités commerciales normales de l'entité;
- c) elles ne dépendent pas principalement de décisions ou de déterminations effectuées par la direction ou les propriétaires.

17. Toutes les autres dépenses

Veuillez préciser les éléments principaux.

18. Total des dépenses

Inclure la somme des questions 3 à 17.

Section G - Caractéristiques de l'effectif

Pour bien mesurer la contribution intellectuelle de l'ensemble du capital humain de cette branche, nous demandons des statistiques sur le nombre de propriétaires et de partenaires ainsi que sur le nombre d'employés et leur classification.

1. Nombre de partenaires et propriétaires actifs

Veuillez déclarer le nombre de partenaires ou propriétaires actifs.

2. Nombre d'employés rémunérés (le nombre d'employés doit être calculé selon le sommaire des formulaires de paye T4 de la fin de l'exercice)

Exclure : les partenaires et propriétaires de compagnies non constituées en société, les employés ambulants de compagnies fournissant des services de dotation temporaires et les employés contractuels.

a) Professionnels

Employés devant posséder au moins un grade universitaire de premier cycle ou l'équivalent.

Exemples : arpenteurs-géomètres, géographes, géologues, ingénieurs, spécialistes des sciences, spécialistes de l'informatique, spécialistes de la commercialisation et de la recherche, chefs de projet et superviseurs.



b) Personnel technique et de métiers

Employés devant posséder un certificat ou un diplôme d'études collégiales, ou bien un certificat de compétence ou l'équivalent et dont la tâche première ne touche pas le domaine de la vente et de la commercialisation.

Exemples : technologues en SIG, techniciens de laboratoire, programmeurs, dessinateurs.

c) Personnel administratif, de bureau et autres employés

Personnel qui fournit des services de bureau ou des services administratifs et le personnel occupant des postes de production ou d'entretien n'exigeant pas de certificat de compétence ni une formation équivalente en cours d'emploi.

Exemples : secrétaires, réceptionnistes, commis au courrier et à la distribution, préposés au nettoyage, conducteurs d'équipement de transport et emplois qui n'exigent pas plus d'un mois de formation pour une personne n'ayant pas de certificat de compétence.

3. Pourcentage des employés rémunérés qui ont travaillé à plein temps

Veillez spécifier le pourcentage d'employés qui ont travaillé à plein temps. Arrondissez le pourcentage au nombre entier le plus près. Un employé à plein temps est défini comme étant un employé ayant travaillé selon le régime de la semaine normale de travail telle que définie par l'entreprise.

4. Roulement du personnel

a) Nombre d'employés embauchés au cours de la période de déclaration

b) Nombre d'employés qui ont démissionné ou qui ont été remerciés au cours de la période de déclaration

5. Nombre d'employés contractuels embauchés au cours de l'année

Les employés contractuels ne sont pas des employés, mais des travailleurs embauchés à contrat pour exécuter une tâche ou un projet particulier dans votre entreprise pendant une durée déterminée. Veuillez déclarer le nombre d'employés contractuels embauchés par votre entreprise au cours de l'exercice.

Section H - Répartition des revenus d'exploitation selon l'emplacement des clients

Cette section vise à mesurer la valeur des services vendus à des clients situés à l'intérieur et à l'extérieur de la province de l'établissement. Veuillez indiquer le pourcentage du « Total des revenus d'exploitation » (déclaré à la section E, à la question 18) selon l'emplacement des clients à qui les biens ou les services ont été rendus. Veillez à ce que les pourcentages déclarés aux questions 1 à 23 totalisent 100 %.



Exemple : *Si votre bureau d'Alberta a fourni à des clients demeurant en Saskatchewan des services qui ont généré des honoraires comptant pour 2 % du total des revenus gagnés par le bureau d'Alberta, veuillez déclarer 2 % sur la ligne de la Saskatchewan.*

Les données sur la répartition de vos revenus selon l'emplacement des clients serviront à mesurer le mouvement des biens et services entre les provinces et les autres pays. Nous sommes conscients qu'il peut être difficile de répondre à cette question et nous vous invitons à soumettre vos suggestions dans la section Commentaires, à la fin du questionnaire, sur les moyens de l'améliorer.

Section I - Répartition des revenus d'exploitation selon la catégorie de clients

Cette section vise à déterminer quels secteurs de l'économie canadienne achètent vos services.

1. Clients au Canada

a) Particuliers et ménages

Veillez indiquer le pourcentage du Total des revenus d'exploitation (section E, question 18) provenant des ventes aux particuliers et ménages. Les particuliers et les ménages sont des personnes qui achètent vos services mais qui n'appartiennent pas aux secteurs commercial, institutionnel et gouvernemental.

b) Entreprises

Veillez indiquer le pourcentage du Total des revenus d'exploitation provenant de ventes au secteur commercial. Les ventes au gouvernement et aux clients institutionnels doivent être déclarées dans les questions c. et d. de la présente section.

c) Institutions publiques

Veillez déclarer le pourcentage du Total des revenus d'exploitation provenant de ventes aux hôpitaux, aux écoles et aux universités et aux services publics.

d) Administrations publiques

Vous devez déclarer ici le pourcentage du Total des revenus d'exploitation provenant de ventes à des clients classés comme organismes d'administration fédérale, provinciale ou municipale.

2. Clients à l'extérieur du Canada (exportations)

Veillez déclarer le pourcentage du Total des revenus d'exploitation que représentent les ventes à des clients situés à l'extérieur du Canada. Ces clients peuvent comprendre des entreprises étrangères, des particuliers étrangers, des institutions et/ou des gouvernements étrangers. Veillez vous assurer que le pourcentage déclaré pour les clients à l'extérieur du Canada correspond à la somme des pourcentages déclarés aux questions 14 à 23 de la



Section H - Répartition des revenus d'exploitation selon l'emplacement des clients.

Veillez à ce que les pourcentages déclarés dans cette section totalisent 100 %.

Les données sur la répartition de vos revenus selon la catégorie de clients serviront à améliorer les renseignements sur les origines de la demande de biens et de services. Nous sommes conscients qu'il peut être difficile de répondre à cette question et nous vous invitons à soumettre vos suggestions dans la section Commentaires, à la fin du présent questionnaire, sur les moyens de l'améliorer.

Section J - Attestation

Si la personne qui a rempli ce questionnaire n'est pas la même qui est inscrite sur les renseignements pré-imprimés de la première page du questionnaire, veuillez fournir les renseignements requis sur cette page. Cela permettra à Statistique Canada de communiquer avec cette personne-ressource s'il y avait des questions concernant les renseignements fournis par cette entreprise.

Veillez indiquer le temps (en heures et minutes) requis pour rassembler l'information et remplir ce questionnaire. Si cette question a présenté pour vous des difficultés importantes, veuillez décrire la nature de ces difficultés dans la section **Commentaires**. Cette information sera très utile pour évaluer le fardeau de réponse et améliorer le questionnaire.

Section K - Commentaires

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires au sujet de notre programme d'enquête auprès des entreprises. Si nécessaire, veuillez joindre une page distincte. Soyez assurés que nous passons en revue tous les commentaires reçus dans le but d'améliorer l'enquête. Voici quelques sujets susceptibles de faire l'objet de commentaires :

- faits qui pourraient avoir causé une variation importante des valeurs déclarées par rapport à l'année dernière
- contenu du questionnaire
- nouvelles questions d'intérêt pour votre secteur
- libellé du questionnaire
- utilisation de la terminologie propre au domaine des affaires
- clarté des questions (p. ex. les définitions, les exemples d'inclusions et d'exclusions, les feuilles de codes, les directives, les guides de réponses)
- ordre et enchaînement des questions
- date de réception du questionnaire et temps alloué pour y répondre
- autres sources de données à utiliser pour simplifier la tâche des répondants
- possibilité de déclaration électronique
- progiciels de gestion généraux (non exclusifs) utilisés



Merci d'avoir rempli le questionnaire. Veuillez faire une copie pour vos dossiers.

S'il y avait des questions concernant les renseignements fournis, un représentant de Statistique Canada pourrait vous téléphoner. Le fait de conserver une copie de votre questionnaire rempli pour vos dossiers vous permettra de passer moins de temps au téléphone.

Merci

Nous espérons que ce guide vous a aidé à compléter cette enquête et qu'elle vous a aussi fourni certains renseignements sur Statistique Canada. Si vous avez des suggestions visant à améliorer ce guide, veuillez les écrire à la section Commentaires du questionnaire.

Visitez le site Web de Statistique Canada au www.statcan.ca

Consultez des pages parmi les plus informatives, dont les suivantes :

- **Le Quotidien** (cette publication officielle diffuse chaque jour les plus récentes données de Statistique Canada)
- **Le Canada en statistiques** (plus de 350 tableaux statistiques touchant une large gamme de sujets relatifs à l'économie et à la société)
- **Renseignements pour les participants à une enquête** (renseignements sur des enquêtes auprès des ménages et auprès des entreprises menées par Statistique Canada)
- **Profils des communautés** (Accédez aux données les plus récentes du Recensement de 2001 grâce aux **Profils des communautés** de 2001 pour les villes, villages, réserves indiennes, comtés et régions métropolitaines du Canada)
- **Recensement** (résultats du Recensement de 2001)
- **Ressources éducatives** (programmes et produits pour les élèves et les enseignants)

Visitez votre bibliothèque publique

Plus de 700 bibliothèques publiques dans l'ensemble du Canada disposent des publications de Statistique Canada.